

Sensibilisation aux données de santé

Notre programme de sensibilisation aux données de santé vise à fournir aux collaborateurs une compréhension approfondie des enjeux liés à la protection des informations médicales. À travers des modules structurés, nous abordons le cadre légal ainsi que les mesures de sécurité essentielles pour garantir la confidentialité et l'intégrité des données de santé au sein de l'entreprise.

Durée : 1 heure - 8 modules vidéos - *Format E-learning, accessible à tout moment selon les disponibilités des collaborateurs.*

Public concerné

- Cette sensibilisation s'adresse à tous les collaborateurs de l'entreprise, indépendamment de leur fonction, afin de garantir une compréhension commune des enjeux liés aux données de santé.
- Elle répond également aux exigences de la certification Hébergeur de Données de Santé (HDS), qui impose une formation adéquate du personnel pour assurer la protection des informations médicales.

Prérequis

- Aucun prérequis. Cette sensibilisation s'adresse à tous les collaborateurs.

Modalités d'inscription et de financement

Tarif : Sur demande. Nous contacter via le formulaire de contact à votre disposition en bas de page.

- Possibilité de prise en charge financière par des organismes de financement (OPCO).
- Accès immédiat à la plateforme E-learning après inscription.
- Formation disponible à tout moment, sans contrainte de planning.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre légal et réglementaire des données de santé (RGPD, HDS, CNIL)
- Appliquer les mesures de sécurité appropriées à la protection des informations médicales
- Reconnaître et gérer les violations de données de santé

Contenu de la formation

- **Introduction au RGPD**
 - Présentation des grands principes du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) dans le secteur de la santé.
- **Comprendre la notion de santé à caractère personnel et son usage**
 - Définition des données de santé à caractère personnel, distinction avec les autres données sensibles, et exemples concrets d'utilisation dans le cadre professionnel.
- **Le secret médical**
 - Présentation du concept de secret médical, de son cadre juridique, et de son application pratique pour les professionnels de santé.
- **Traitement de données de santé : une nécessité de se faire certifier HDS ?**
 - Présentation de la certification Hébergeur de Données de Santé (HDS), de ses obligations, et analyse de sa pertinence pour les organismes traitant des données de santé.
- **La collecte des données de santé : quelle information transmettre ?**

- Examen des obligations d'information lors de la collecte de données de santé, y compris le contenu, le moment et la forme de l'information à fournir aux personnes concernées.
- **Quelles formalités pour les traitements de données de santé ?**
 - Présentation des formalités requises pour le traitement des données de santé, telles que la tenue d'un registre des activités de traitement, la réalisation d'analyses d'impact sur la protection des données (AIPD), et les éventuelles autorisations nécessaires.
- **Sécurisation des données**
 - Présentation des mesures techniques et organisationnelles à mettre en place pour assurer la sécurité des données de santé, incluant la gestion des accès, le chiffrement, et la pseudonymisation.
- **Archivage**
 - Présentation des bonnes pratiques d'archivage des données de santé, en tenant compte des durées de conservation légales, des obligations de confidentialité, et des procédures de destruction sécurisée des données obsolètes.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Notre équipe pédagogique est composée de juristes et experts en protection des données personnelles. Forts de plusieurs années d'expérience, ils possèdent le savoir-faire nécessaire pour transmettre les méthodologies et connaissances essentielles à l'application directe des exigences du RGPD au sein de votre entreprise et des enjeux des données de santé.

- ❖ Audrey HELENE - Formatrice en management des Systèmes d'Information ISO 27001 et RGPD/DPO (Diplôme : Master de Droit)
- ❖ Francois MAUGER – Formateur RGPD et réglementaire (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat)

Moyens pédagogiques et techniques

Notre formation adopte une approche pédagogique diversifiée pour garantir une compréhension approfondie et une application pratique des concepts. Les méthodes utilisées incluent :

- **Apports théoriques** : présentations structurées des principes fondamentaux de la protection des données de santé et du cadre réglementaire.
- **Analyses de cas concrets** : études de situations réelles pour faciliter l'application des concepts dans le contexte professionnel des apprenants.
- **Fourniture de méthodes et d'exemples** : partage d'outils pratiques et d'exemples pertinents pour une meilleure assimilation des bonnes pratiques.

Les outils pédagogiques employés comprennent :

- **8 modules vidéos E-learning** : contenus pédagogiques accessibles à tout moment sur la plateforme, permettant aux apprenants de progresser à leur propre rythme.
- **Cette combinaison de méthodes** vise à offrir une expérience d'apprentissage complète et adaptée aux besoins de chaque collaborateur.

Dispositif de suivi de l'exécution d'évaluation des résultats de la formation

Pour assurer le suivi de l'exécution et l'évaluation des résultats de notre sensibilisation, nous mettons en place les dispositifs suivants :

- **Relevé des connexions et taux de complétion** : suivi automatique de l'avancée de chaque collaborateur sur la plateforme E-learning.
- **Quiz en ligne (E-learning)** : des questionnaires interactifs sont proposés tout au long de la formation pour évaluer la compréhension des concepts abordés et renforcer l'apprentissage.
- **Attestation de suivi** : une attestation est remise à chaque collaborateur ayant complété l'ensemble des modules, permettant de justifier de la formation auprès des organismes de certification (HDS, RGPD).

Ces dispositifs garantissent la traçabilité de la formation et répondent aux exigences de la certification HDS en matière de formation du personnel.

Accessibilité pour tous :

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins. Référent handicap : Stéphanie Paris, sparis@feelagile.com